

Avec la CFDT Retraités, vous bénéficiez d'une complémentaire santé de qualité

Au moment du départ à la retraite, les salariés perdent le plus souvent le bénéfice de la complémentaire de groupe souscrite dans le cadre de leur société. Le coût devient donc très important. Outre la disparition de la part employeur, la cotisation, le plus souvent augmente fortement. Vérifiez votre situation en étudiant l'accord d'entreprise dont vous bénéficiez

La CFDT Retraités propose un contrat de groupe à ses adhérents.

L'intérêt d'opter pour le contrat collectif

Pour des garanties identiques, les conditions d'un contrat collectif sont toujours meilleures qu'un contrat souscrit à titre individuel. La différence peut atteindre 30 ou 40 %.

C'est la raison qui a déterminé le choix d'un contrat collectif CFDT Retraités / MGEN Solutions. Dans ce cadre, pas d'augmentation de cotisation en avançant en âge, pas d'exclusion quel que soit l'état de santé, pas de délai de carence, la prise en charge est immédiate,

La MGEN, avec HARMONIE MUTUELLE a constitué le groupe VYV, 1er acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France.

Ce contrat de groupe donne accès aux réseaux KALIXIA en audiologie et en optique, avec à des professionnels de santé de qualité et à des tarifs négociés.

Yves Vérollet

Secrétaire national

Les conditions pour bénéficier du contrat collectif CFDT Retraités / MGEN Solutions

La seule condition : vous devez être adhérent à la CFDT Retraités. Les unions territoriales CFDT de retraités disposent des documents nécessaires vous permettant de choisir votre option d'adhésion. Elles vous guideront dans vos démarches. Votre demande doit transiter par votre union de retraités qui apposera son tampon sur le bulletin d'adhésion à la complémentaire santé.

Pour trouver la CFDT Retraités la plus proche :
[www.cfdt-retraités.fr/Nous trouver](http://www.cfdt-retraités.fr/Nous-trouver)

LES COTISATIONS 2021

4 niveaux de garanties proposés au choix de l'adhérent en fonction de ses besoins

		Azur 1	Azur 2	Azur 3	Azur 4
Régime Général	Isolé	44,38 €	69,44 €	89,32 €	109,18 €
	Duo	82,33 €	128,15 €	165,20 €	202,25 €
	Famille	98,08 €	152,49 €	196,52 €	240,55 €
Régime Local	Isolé	28,99 €	44,74 €	57,81 €	70,87 €
	Duo	53,70 €	82,69 €	107,03 €	131,38 €
	Famille	63,72 €	98,44 €	127,43 €	156,42 €

Les cotisations sont forfaitaires et exprimées en euros.

Les + du contrat CFDT Retraités / MGEN Solutions

Une présence dans chaque département

La CFDT Retraités vous propose une complémentaire santé de qualité avec une présence dans chaque département.

Pour vous informer, pour adhérer à la mutuelle prenez contact avec la CFDT Retraités de votre département qui vous accompagnera dans vos démarches.

Une accompagnement dans les moments difficiles de la vie

Avec le Service d'Aide à Domicile Solidarité, (SAD), votre mutuelle verse une participation forfaitaire pour aider au financement d'aide à domicile.

En cas d'accident corporel ou maladie non chronique, vous avez droit à des prestations d'assistance à domicile.

Un accès aux offres additionnelles MGEN

- . **MMMieux** : le site de prévention santé de la MGEN.
- . **MGEN Services habitat** : pour aider ses adhérents à améliorer leur habitat.